

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**

---

**ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN**

---

**CANTON DE CROZON**

-----

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

**COMMUNE DE DINÉAULT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BITTEL, Maire de DINÉAULT, suivants convocations faites le vingt-quatre janvier deux mille vingt.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. Christian HORELLOU, Jean-Luc VERBRUGGE, Hélène POULIQUEN, Guillaume AUTRET, Aline LAINÉ, Anne LARVOL, Sophie CLÉMENT, Luc COUSQUER, Eric BODIOU, Michel NICOLAS, Matthieu CAUGANT, Gildas L'HARIDON et Michel CADIOU.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mmes Marie Anne MIOSSEC, Jacqueline MORVAN, Aziliz MIOSSEC, Pascale GUERVILLY et Marie Hélène HÉTET.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Aziliz MIOSSEC à Mme Aline LAINE  
Mme Pascale GUERVILLY à M. Gildas L'HARIDON  
Mme Marie Hélène HÉTET à M. Michel CADIOU

Madame Hélène POULIQUEN a été élue secrétaire de séance.

Assistait à la réunion Madame Ségolène MARCHAL, Agent administratif.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité.

## **2020.001 - SECRÉTARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- nomme Madame Hélène POULIQUEN en qualité de secrétaire de séance.

## **2020.002 - BILAN 2019 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES COMMUNALES**

---

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune de DINÉAULT sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2019 sont les suivantes :

### **Acquisitions :**

- 1) Parcelles cadastrées section E n° 1065 et E n° 1151 situées au lieu-dit Kerdreolet en DINÉAULT – surface totale de 00 ha 23 a 62 ca – 2 362 € – acte de vente du 31/01/2019.
- 2) Parcelles cadastrées section B n° 1017 et B n° 1019 sises au lieu-dit Moulin de Rozarnou en DINÉAULT – surface totale de 00 ha 04 a 20 ca – 0 € – acte d'échange du 25/09/2019.

### **Cessions :**

- 1) Parcelle cadastrée AB n° 301 située rue du Yed à DINÉAULT – surface de 00 ha 00 a 10 ca – 1 € – acte de vente du 17/04/2019.
- 2) Parcelle cadastrée YB n° 352 sise Résidence Marcel CHARLÈS à DINÉAULT – surface de 00 ha 08 a 10 ca – 28 350 € – acte de vente du 02/07/2019.
- 3) Parcelles cadastrées section B n° 1013 et B n° 1020 sises au lieu-dit Moulin de Rozarnou en DINÉAULT – surface totale de 00 ha 01 a 44 ca – 0 € – acte d'échange du 25/09/2019.
- 4) Parcelles cadastrées section AB n° 443 et AB n° 444 situées rue de Ruland à DINÉAULT – surface totale de 00 ha 05 a 12 ca – 2 200 € – acte de vente du 06/11/2019.

L'assemblée délibérante, invitée à émettre un avis,

À l'unanimité,

- approuve le bilan de l'année 2019 relatif aux acquisitions et cessions immobilières communales.

### **2020.003 - SERVICE D'EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BITTEL, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif « Service d'Eau potable » de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que les chiffres du Compte de Gestion du comptable public correspondent exactement à ceux du Compte Administratif du maire et qu'ils ne donnent lieu à aucune observation ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À l'unanimité,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2020.004 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BITTEL, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif « Service d'assainissement collectif » de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que les chiffres du Compte de Gestion du comptable public correspondent exactement à ceux du Compte Administratif du maire et qu'ils ne donnent lieu à aucune observation ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À l'unanimité,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2020.005 – SERVICE D'EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « Service d'Eau potable » de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Philippe BITTEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

À l'unanimité,

Monsieur le Maire s'étant effectivement retiré au moment du vote,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits €	Recettes ou excédents €	Dépenses ou déficits €	Recettes ou excédents €
Résultats reportés		174 016,32		22 938,47
Opérations de l'exercice	87 187,24	85 771,78	164 095,70	179 464,48
<b>TOTAUX</b>	<b>87 187,24</b>	<b>259 788,10</b>	<b>164 095,70</b>	<b>202 402,95</b>
Résultats de clôture		172 600,86		38 307,25
Restes à réaliser				

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## **2020.006 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « Service d'assainissement collectif » de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Philippe BITTEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Par 12 voix pour et 4 voix contre (M. Gildas L'HARIDON, Mme Pascale GUERVILLY, Mme Marie Hélène HÉTET et M. Michel CADIOU),

Monsieur le Maire s'étant effectivement retiré au moment du vote,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits €	Recettes ou excédents €	Dépenses ou déficits €	Recettes ou excédents €
Résultats reportés		69 830,21	11 315,27	
Opérations de l'exercice	429 868,97	250 206,38	108 323,91	169 893,12
<b>TOTAUX</b>	<b>429 868,97</b>	<b>320 036,59</b>	<b>119 639,18</b>	<b>169 893,12</b>
Résultats de clôture	109 832,38			50 253,94
Restes à réaliser	22 243,14	202 094,00		

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## **2020.007 – SERVICE D'EAU POTABLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du « Service d'Eau potable » de l'exercice 2019,

L'Assemblée Municipale,

À l'unanimité,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 38 307,25 € ;
- décide d'affecter la somme de 38 307,25 € en section de fonctionnement du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

## **2020.008 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du « Service d'Assainissement Collectif » de l'exercice 2019,

L'Assemblée Municipale,

Par 13 voix pour et 4 voix contre (M. Gildas L'HARIDON, Mme Pascale GUERVILLY, Mme Marie Hélène HÉTET et M. Michel CADIOU),

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 50 253,94 € ;
- décide d'affecter la somme de 50 253,94 €, en section de fonctionnement du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

## **2020.009 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RATRAPAGE DES AMORTISSEMENTS EN RETARD**

---

Considérant la nomenclature M49 posant le principe de l'amortissement des biens et subventions,

Considérant le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (C.C.P.C.P.) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que la mise à disposition à la C.C.P.C.P. des biens de la Commune de DINÉAULT pour l'exercice de cette compétence doit être effectuée pour leur valeur nette comptable,

Considérant que le retard d'amortissement pour le budget assainissement a été arrêté à 46 662,30 €,

Il convient de procéder, par opération non budgétaire effectuée par le comptable public, aux rattrapages des amortissements en retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour et 4 voix contre (M. Gildas L'HARIDON, Mme Pascale GUERVILLY, Mme Marie Hélène HÉTET et M. Michel CADIOU),

autorise :

- le débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 46 662,30 € ;
- le crédit du compte 28156 « Amortissement des matériels spécifiques d'exploitation » pour un montant de 46 662,30 € ;
- le Comptable public à enregistrer ces écritures dans la comptabilité de la Commune de DINÉAULT.

## **2020.010 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITÉ**

---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directrices/directeurs générales/généraux des services des communes peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité.

Cette prime de responsabilité payable mensuellement est au maximum égale à 15% du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour et 4 voix contre (M. Gildas L'HARIDON, Mme Pascale GUERVILLY, Mme Marie Hélène HÉTET et M. Michel CADIOU),

- décide d'autoriser l'attribution d'une prime de responsabilité à l'agent assurant les fonctions de Direction Générale des Services au taux de 5 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension ;
- prévoit qu'en cas d'absence de l'agent concerné, soit appliqué le dispositif prévu dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), à savoir :

Un décompte en jours calendaires, à partir du 1er jour d'absence, sera effectué sur une part de 60% de la prime de responsabilité pour tout arrêt de travail sauf accident de travail ne relevant pas d'une faute de l'agent, maternité/paternité, durée d'hospitalisation.

La part restante de la prime (soit 40%) n'est plus maintenue au-delà de trois mois d'arrêt de travail cumulés sur une année glissante.

## **2020.011 – TRANSFORMATION DE LA SALLE POLYVALENTE EN MAISON MÉDICALE – AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE SALLE DE MOTRICITÉ EN ESPACE ASSOCIATIF – RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT DANS L'ANCIENNE ÉCOLE PUBLIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX**

---

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations n° 2018.082 du 23 octobre 2018, n° 2018.103 et n° 2018.104 du 6 décembre 2018, l'assemblée délibérante a approuvé les programmes de travaux suivants :

- ✓ Transformation de la salle polyvalente en maison médicale
- ✓ Aménagement de l'ancienne salle de motricité en salle d'activités
- ✓ Réhabilitation d'un logement dans l'ancienne école publique.

En outre, par délibération n° 2019.018 du 25 février 2019, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre de ces trois opérations au bureau d'études ENO ARCHITECTES de BREST (29200).

Enfin, l'avant-projet définitif a été validé par délibération n° 2019.069 du 10 septembre 2019.

S'agissant des marchés de travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Commande Publique s'est réunie le 24 janvier 2020 pour l'attribution des lots.

Le Conseil Municipal,



- Vu la consultation lancée les 18 et 23 novembre 2019 relative à la passation des marchés de travaux pour les programmes susmentionnés ;
- Vu le caractère infructueux de l'offre présentée pour le lot n° 2 et la procédure de relance engagée les 23 et 26 décembre 2019 ;
- Vu les négociations effectuées ;
- Vu le rapport d'analyse des offres établi le 24 janvier 2020 et les procès-verbaux de la Commission Commande Publique datés du même jour ;

**DÉCIDE :**

À l'unanimité,

**ARTICLE 1 :**

- d'attribuer, en application du Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2123-4, les lots n° 1 à 13 des marchés de travaux susvisés aux opérateurs économiques suivants :

<b>LOT</b>	<b>NOM DU TITULAIRE</b>	<b>MONTANT H.T. EN €</b>	<b>ESTIMATION A.P.D. EN €</b>
<b>N° 1</b> Terrassement / VRD	EUROVIA BRETAGNE	46 569,37	69 000
<b>N° 2</b> Gros Œuvre / Démolition	MORVAN CONSTRUCTION	156 519,69	141 000
<b>N° 3</b> Charpente bois / Bardage	SAS LE STUM	46 820,46	38 000
<b>N° 4</b> Couverture ardoises	GUYOMARC'H COUVERTURE	41 400,08	56 000
<b>N° 5</b> Menuiseries extérieures aluminium, PVC / Serrurerie	SAS AUFFRET LENNON	46 429,00	72 500
<b>N° 6</b> Menuiseries intérieures	SAS LE STUM	30 600,00	35 000
<b>N° 7</b> Cloisons / Doublages Plafonds	ATLANTIC BÂTIMENT	69 286,13	76 000
<b>N° 8</b> Revêtements de sols / Faïence	SOLTECH	22 834,42	23 000

<b>N° 9</b> Peinture	SARL MORE PEINTURE	38 419,34	42 000
<b>N° 10</b> Chauffage / VMC / Plomberie Sanitaires	ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE	118 962,40	111 500
<b>N° 11</b> Électricité / Courants faibles	SA DOURMAP	57 600,00	42 000
<b>N° 12</b> Désamiantage	LE ROUX 3D	15 045,00	12 000
<b>N° 13</b> Ascenseur	ORONA OUEST NORD SAS	20 970,00	22 000
<b>TOTAL</b>		<b>711 455,89</b>	<b>740 000</b>

**ARTICLE 2 :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer lesdits marchés dans les conditions financières définies ci-dessus et toutes pièces s'y rapportant.